



SOMMAIRE *Cliquez sur les éléments pour accéder au contenu associé*

ABF - Architecte des bâtiments de France.....	2	GTB - Gestion Technique du Bâtiment	5
AE - Acte d'engagement.....	2	ITE - Isolation thermique par l'extérieur.....	6
AMO - Assistant Maître d'Ouvrage.....	2	ITI - Isolation thermique par l'intérieur	6
APD - Avant-Projet Définitif.....	2	MAPA - Marché à Procédure Adaptée	6
APS - Avant-Projet Sommaire	2	MH - Monument historique.....	6
AVAP - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	2	Mission AOR - Assistance aux Opérations de Réception	6
BC - Bureau de contrôle.....	2	MOA - Maître d'ouvrage.....	6
BEPOS - Bâtiment à énergie positive.....	2	MOD - Maître d'Ouvrage Délégué	6
BET - Bureau d'Études Techniques	2	MOE - Maître d'Œuvre	6
BPU - Bordereaux des prix unitaires	3	OPC - Ordonnancement, Pilotage, Coordination.....	6
CCAG - Cahier des Clauses Administratives Générales	3	OPR - Opération préalable à la réception	7
CCAP - Cahier de Clauses Administratives Particulières	3	PAC - Pompe à chaleur	7
CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières.....	3	PC - Permis de construire.....	7
CEE - Certificats d'Économies d'Énergies	3	PGC - Plan Général de Coordination.....	7
COP - Coefficient de Performance	3	PMR - Personne à Mobilité Réduite.....	7
CSPS - Coordonnateur SPS	3	PPSPS - Plan particulier de sécurité et de protection de la santé.....	7
CVC - Chauffage, Ventilation et Climatisation.....	3	PRO - Projet.....	7
DCE - Dossier de Consultation des Entreprises	3	QAI - Qualité de l'air intérieur.....	7
DET - Direction de l'Exécution des Travaux	4	RAO - Rapport d'Analyse des Offres	8
DIAG - Diagnostics	4	RC - Règlement de consultation	8
DPE - Diagnostic de performance énergétique.....	4	RGE - Reconnu Garant de l'Environnement.....	8
DPGF - Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire	4	RT - Réglementation thermique.....	8
DQE - Détail Quantitatif Estimatif	4	SDP - Surface de plancher.....	8
DTU - Document technique unifié	4	SPR - Site Patrimonial Remarquable	8
ECS - Eau Chaude Sanitaire	4	STD - Simulation thermique dynamique	8
EnR - Énergie Renouvelable	5	TCE - Tout Corps d'État.....	8
EF - énergie finale & EP - énergie primaire	5	VMC - Ventilation mécanique contrôlée.....	8
ERP - Établissement Recevant du Public & ERT - Établissement Recevant des Travailleurs.....	5	VRD - Voiries Réseaux Divers.....	8
FDS - Fiche de sécurité.....	5		
FLJ - Facteur Lumière du Jour	5		
GES - Gaz à effet de serre	5		
GT - Groupe de Travail.....	5		

ABF - Architecte des bâtiments de France

L'architecte des bâtiments de France est le garant de notre patrimoine. Il intervient sur tout projet situé sur un site remarquable ou inscrits ou aux abords d'un monument classé.

Dans le cadre du contrôle des espaces protégés, l'ABF émet un avis sur toute demande d'autorisation d'urbanisme dont le projet est situé sur un espace protégé.

AE - Acte d'engagement

C'est un document contractuel nécessaire pour lancer tout appel d'offres ou consultation d'entreprises. Une fois signé, il fonctionnera tel un accord cadre et va sceller la collaboration entre une entreprise et la maîtrise d'ouvrage (MOA). L'entreprise s'engage à respecter toutes les dispositions financières, techniques et administratives édictées par la maîtrise d'ouvrage, lors la réalisation du projet.

AMO - Assistant Maître d'Ouvrage

Il assiste le MOA dans la formalisation de son programme, et exécute des missions ponctuelles ou globales d'assistance

APD - Avant-Projet Définitif

Il apporte des précisions aux solutions techniques envisagées lors de l'Avant-Projet Sommaire (APS) : dimensions, volumes de la construction, choix des matériaux, mobiliers ou prestations techniques. C'est lors de l'APD que le maître d'ouvrage va commencer à mettre au point les préconisations et partis pris retenus par le maître d'ouvrage en phase d'APS et proposer un estimatif budgétaire plus précis.

APS - Avant-Projet Sommaire

Il précise la composition générale de la construction. Elle décrit les différentes solutions techniques retenues. Elle peut également comprendre un calendrier de réalisation et donner une première estimation du coût et de la durée des travaux.

La réalisation d'un avant-projet sommaire peut être prise en charge par un architecte ou un maître d'œuvre. Quand cela est nécessaire, le professionnel peut par ailleurs recourir à un bureau d'études.

AVAP - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Elle a pour but de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

L'AVAP permet de définir une gestion personnalisée des abords de chaque monument historique, en proposant des périmètres spécifiquement adaptés au terrain et de saisir dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local : une suite de façades homogènes, la trame d'un paysage, un ensemble à caractère monumental...

BC - Bureau de contrôle

Assure la sécurité des personnes et des biens.

BEPOS - Bâtiment à énergie positive

Bâtiment produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme pour fonctionner (électricité, chaleur). Cette différence de consommation est généralement considérée sur une période lissée d'un an. Pour les périodes plus courtes (ex : 8 mois), il s'agit plutôt d'un « bâtiment autonome ».

BET - Bureau d'Études Techniques

Il s'agit d'une entreprise privée ou publique constituée de techniciens et d'ingénieurs, dont le rôle est de réaliser des études pour orienter et confirmer les choix techniques et structurels d'un projet.

BPU - Bordereaux des prix unitaires

Document principalement utilisé dans les marchés à bons de commande, listant les prix unitaires relatifs à chaque produit ou élément d'ouvrage prévu par le cahier des clauses techniques particulières.

CCAG - Cahier des Clauses Administratives Générales

Il fixe les stipulations de nature administrative applicables à une catégorie de marchés (travaux, marchés industriels, prestations intellectuelles, fournitures courantes et prestations de services, techniques de l'information et de la communication, marchés de maîtrise d'œuvre). Il est généralement complété par un cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui fixe des modalités spécifiques pour le marché en cours.

CCAP - Cahier de Clauses Administratives Particulières

Document contractuel qui fixe les clauses techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché. Il est rédigé par le maître d'œuvre études et fait partie des pièces constitutives du marché public. Il est intégré au dossier de consultation des entreprises (DCE).

CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières

Document contractuel qui fixe les clauses techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché. Il est rédigé par la maîtrise d'œuvre études et fait partie des pièces constitutives du marché public. Il est intégré au dossier de consultation des entreprises (DCE).

CEE - Certificats d'Économies d'Énergies

Aide financière accordée par les fournisseurs d'énergie pour financer des travaux de rénovation énergétique (isolation du bâti, changement d'un équipement technique, mise en place d'une GTB, etc). Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet du SIEDS : page « [Accompagnement CEE](#) ».

COP - Coefficient de Performance

Le COP est le rapport entre énergie produite et énergie consommée.

CSPS - Coordonnateur SPS

Veille à la sécurité et à la protection de la santé des personnels sur le chantier et des personnes intervenant après chantier (exploitants).

CVC - Chauffage, Ventilation et Climatisation

Le CVC est un lot qui regroupe le Chauffage, la Ventilation et le Climatisation.

Des dossiers d'exécution sont obligatoires pour tout début d'une construction. L'étude d'exécution CVC est relative à la mise en place de la plomberie, de chauffage et eau chaude sanitaire, ventilation (CVC) et climatisation.

C'est à dire, l'élaboration des notes de calcul et de dimensionnement avec tous les projets utiles à l'action des entreprises de plomberie et de chauffage.

DCE - Dossier de Consultation des Entreprises

Il est utilisé dans le cadre d'un appel d'offres ayant une date limite de réception. Il comporte les pièces à la consultation des candidats :

- Le règlement de consultation.
- L'Acte d'Engagement (AE).
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- Le calendrier prévisionnel des travaux.
- Le plan général de coordination (PGC).
- L'avis d'appel à la concurrence pour un marché public.

DET - Direction de l'Exécution des Travaux

Cette phase consiste à établir les plans et les spécifications techniques définitives pour la réalisation des travaux, notamment :

- Les plans de construction,
- L'Avant-Projet Définitif,
- L'Avant-Projet Sommaire,
- L'Avant-Projet Simplifié.

Cette phase doit veiller au respect des règles, en conformité avec les prévisions du projet, tout en veillant à la maîtrise des risques.

DIAG - Diagnostics

• **Le Diagnostic Fluide** (installation CVC et électricité) est réalisé par un bureau d'étude fluides : conception technique des lots plomberie, chauffage, ventilation et climatisation, etc. Le bureau d'étude dessine les plans du dossier de consultation des entreprises et écrit le(s) Cahier(s) des Clauses Techniques Particulières correspondant(s). Il produit aussi la notice thermique, en association avec les autres bureaux d'études et l'architecte.

• **Le Diagnostic Architectural** est réalisé par un architecte. Il constitue un acte préparatoire à la conception d'un projet.

• **Le Diagnostic Structurel** est réalisé par un bureau d'étude structure. Il vise à évaluer la sécurité et la stabilité de la structure du bâtiment.

DPE - Diagnostic de performance énergétique

Il est réalisé sur les biens immobiliers. Il permet d'estimer la consommation d'énergie d'un logement ou d'un bâtiment, et d'évaluer aussi son impact écologique. Cet outil classe les bâtiments de A à G.

DPGF - Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire

Tableau qui décompose les prix, fournitures et prestations réalisés dans le cadre d'un marché public ou privé.

DQE - Détail Quantitatif Estimatif

Document, en principe non contractuel, utilisé dans les marchés à prix unitaires destiné à permettre la comparaison des prix.

DTU - Document technique unifié

Document référent pour les acteurs de la construction : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises et artisans, bureaux de contrôle...

Un DTU peut se composer des documents suivants :

- Le cahier des clauses techniques (CCT).
- Le cahier des clauses spéciales (CCS).
- Les règles de calcul pour le dimensionnement des ouvrages.

ECS - Eau Chaude Sanitaire

Destinée à l'usage ménager (toilette, vaisselle, entretien...), elle peut être produite de deux façons :

- Eau chaude instantanée, produite par un générateur (chaudière, chauffe-eau ou chauffe-bain) dès l'ouverture du robinet.
- Eau chaude accumulée, maintenue chaude dans un réservoir isolé (ballon associé à la chaudière ou accumulateur indépendant).

EnR – Énergie Renouvelable

Énergie produite par des sources se renouvelant en permanence (éolien, solaire, hydraulique, méthanisation, géothermie).

EF – énergie finale & EP – énergie primaire

- Énergie finale : correspond à l'énergie consommée d'un bâtiment. Elle est comptabilisée aux compteurs et sert de base à la facturation.
- Énergie primaire : elle est contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale.

ERP – Établissement Recevant du Public & ERT – Établissement Recevant des Travailleurs

- ERP : Lieux dans lesquels sont admises des personnes extérieures. L'accès peut y être gratuit, payant, libre, restreint ou sur invitation.
- ERT : Lien de travail

Les réglementations ERP-ERT désignent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des personnes qui s'y trouvent. Elles comprennent les dispositifs d'évacuation des bâtiments en cas d'urgence, la formation des personnels aux incendies et évacuations, et la vérification/maintenance du matériel.

FDS – Fiche de sécurité

Document obligatoire qui décrit l'ensemble des équipements de protection nécessaires à la manipulation d'un produit, ainsi que toutes les mesures de sécurité à mettre en œuvre pour le transporter, l'utiliser, le stocker et l'éliminer.

Une FDS doit accompagner toute substance ou tout mélange (composé de 2 substances ou plus) jugé dangereux, que ce soit pour la santé humaine ou pour l'environnement.

FLJ – Facteur Lumière du Jour

Ratio entre l'éclairement intérieur en un point du plan de référence (le plan de travail ou le sol) et l'éclairement extérieur horizontal en site dégagé sous condition de ciel couvert.

Le FLJ s'exprime en pourcentage :

- - de 1 % : très faible
- 1 à 2 % : faible
- 2 à 4 % : modéré
- 4 à 7 % : moyen
- 7 à 12 % : élevé
- + de 12 % : très élevé

GES – Gaz à effet de serre

Composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du changement climatique.

GT – Groupe de Travail

Regroupement de plusieurs personnes qui coordonnent leurs activités pour la réalisation d'un projet commun.

GTB – Gestion Technique du Bâtiment

La Gestion Technique du Bâtiment, souvent appelée GTB ou BMS en anglais (Building Management System) est un système informatique connecté permettant de contrôler et de superviser à distance

l'ensemble des installations techniques d'un bâtiment. Par exemple l'électricité, le chauffage, la climatisation et la ventilation.

La GTB est appelée en langage courant « domotique » dans le secteur résidentiel.

ITE - Isolation thermique par l'extérieur

Méthode qui permet d'améliorer l'isolation de l'enveloppe extérieure de votre logement, pour une optimisation thermique du bâtiment et éventuellement une amélioration esthétique.

ITI - Isolation thermique par l'intérieur

Méthode consistant à poser l'isolant sur la paroi intérieure des murs, avant de disposer un parement (plaque de plâtre).

MAPA - Marché à Procédure Adaptée

Procédure de marché public permettant à chaque acheteur public de définir ses propres règles dans le respect des principes généraux de la commande publique.

MH - Monument historique

Les monuments historiques sont des immeubles ou parties d'immeubles ayant obtenu un statut juridique particulier destiné à les protéger, du fait de leur intérêt historique ou artistique.

Mission AOR - Assistance aux Opérations de Réception

La mission AOR correspond à l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception.

Elle comprend :

- L'organisation des opérations préalables à la réception des travaux.
- Le suivi des réserves formulées lors de la réception jusqu'à leur levée.
- L'accompagnement pendant la période de garantie de parfait achèvement.

MOA - Maître d'ouvrage

Personne physique ou morale pour laquelle l'ouvrage est construit.

MOD - Maître d'Ouvrage Délégué

Mandataire exécutant au nom du Maître d'ouvrage et pour son compte un certain nombre de missions.

MOE - Maître d'Œuvre

Chargé de la conception du projet, il le réalise selon les besoins exprimés par le maître d'ouvrage. Il dirige et contrôle l'exécution des travaux. Il propose leur réception et règlement, et assure le SAV.

- Architecte : conçoit et suit la réalisation de l'ouvrage en apportant une réponse architecturale, technique et économique au programme du Maître d'Ouvrage (MOA).
- Bureau d'études techniques : conçoivent l'ouvrage sur le plan technique (structure, fluides, ...).
- Bureau d'études spécialisées : apportent une réponse à un problème spécifique (acoustique, VRD, ...).
- Économiste : calcule et vérifie les quantités d'ouvrages et les prix.
- OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination) : planifie le chantier et ordonne les entreprises en cas de lots séparés.

OPC - Ordonnancement, Pilotage, Coordination

Professionnel intervenant sur les chantiers de construction et d'ingénierie. Il occupe un rôle central dans l'exécution des projets, s'assurant que les travaux sont réalisés dans les temps et le budget prévu.

- **Ordonnancement** : correspond à l'analyse, la préparation et la conception du chantier. L'OPC participe à l'étude préliminaire de faisabilité du projet (contraintes, formalités administratives, tâches élémentaires à accomplir). À l'issue de cette phase d'analyse, l'OPC élabore un calendrier retraçant la chronologie de l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des travaux.

- **Pilotage** : correspond au suivi du chantier pendant toute sa durée. L'OPC doit veiller à son bon déroulement jusqu'à la levée des réserves (mise en œuvre des actions définies durant la phase d'ordonnance, respect des délais, application d'éventuelles mesures de correction suite à des dysfonctionnements).

- **Coordination** : correspond à la supervision des différents acteurs du projet. L'OPC gère le planning des équipes et l'exécution des tâches selon le cahier des charges établi. Il garantit également une bonne communication entre les intervenants, notamment par la planification de visites, de réunions de chantier et la rédaction des comptes rendus et procès-verbal de réception des travaux.

OPR - Opération préalable à la réception

Elle permet de vérifier le bon achèvement du projet : constatation de malfaçons et d'imperfections, de prestations non réalisées, etc. Cette étape est clôturée par la signature d'un Procès-Verbal (PV) de réception.

PAC - Pompe à chaleur

Dispositif qui utilise les calories présentes dans l'air, le sol ou même l'eau pour les restituer sous forme de chaleur.

PC - Permis de construire

Acte administratif qui concerne la réalisation ou la modification d'une construction, en fonction de son usage et au regard des règles d'urbanisme applicables.

PGC - Plan Général de Coordination

Document qui définit l'ensemble des mesures qui doivent être mises en œuvre pour prévenir les risques sur certains chantiers de travaux de construction, de maintenance, etc.

PMR - Personne à Mobilité Réduite

Sigle utilisé notamment pour la «norme PMR», qui permet de garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

PPSPS - Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Document pratique réalisé par le responsable de l'exécution des travaux ou le responsable opérationnel. Il renseigne les dispositions applicables au chantier (accès, hygiène, secours et évacuation).

PRO - Projet

Il sert à définir avec précision les choix architecturaux, techniques et financiers du projet.

L'architecte précise (par des plans, coupes et élévations) les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre.

La phase projet permet également d'établir le dossier technique (éléments de structure, équipements techniques, fluides).

QAI - Qualité de l'air intérieur

Étude des paramètres de confort (température, hygrométrie) et de la composition de l'air dans les environnements clos (notamment les bâtiments), dans le but d'assurer la santé des usagers.

RAO - Rapport d'Analyse des Offres

Le rapport d'analyse des offres (RAO) est un document qui retrace l'analyse des offres par rapport aux critères de sélection (prix, technique, etc..) déjà prédéfinis dans le DCE et permet de déterminer les offres de prix et les entreprises qui pourront se voir attribuer les marchés de travaux.

RC - Règlement de consultation

Il contient des informations importantes pour les entreprises soumissionnaires. Il décrit :

- les caractéristiques du marché,
- les pièces à fournir pour la candidature et l'offre,
- les critères d'évaluation des candidatures et des offres.

RGE - Reconnu Garant de l'Environnement

Label destiné aux professionnels spécialisés dans la rénovation énergétique, attestant de la qualité de l'artisan ou de l'entreprise.

RT - Réglementation thermique

Réglementation ayant pour objectif de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments.

SDP - Surface de plancher

Somme de toutes les surfaces closes et couvertes.

SPR - Site Patrimonial Remarquable

La plupart des travaux réalisés au sein d'un SPR requiert l'expertise et l'accord de l'architecte des Bâtiments de France (ABF). Le SPR vise à préserver l'aspect historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager d'un lieu (ville, village, quartier).

STD - Simulation thermique dynamique

Technique de modélisation informatique d'un bâtiment qui permet de simuler et prédire son comportement thermique en fonction de différents paramètres tels que les matériaux de construction, la disposition des pièces, les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation, ainsi que les conditions climatiques externes.

TCE - Tout Corps d'État

Une entreprise générale de construction tous corps d'état (TCE) rassemble sous le même toit tous les corps de métiers nécessaires à la rénovation d'un bâtiment : électricité, plomberie, chauffage, charpente, menuiserie, etc.

VMC - Ventilation mécanique contrôlée

Dispositif destiné à assurer le renouvellement permanent de l'air à l'intérieur des pièces. Plusieurs systèmes existent tels que la VMC simple flux et la VMC double flux.

VRD - Voiries Réseaux Divers

Les travaux de VRD peuvent généralement commencer lorsque les travaux de gros œuvre sont achevés. Les réseaux divers désignent les réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et de télécommunications.